

ENTRETIEN



M. BELKAÏD

Ministre
de l'Intérieur
et de l'Environnement

parle du défi démocratique

« La démocratie est une sève fine et fragile qui a besoin de protection et de temps ». Pour M. Aboubaker Belkaïd, ministre de l'Intérieur et de l'Environnement, il convient pour ceux « qui croient en elle, de se mobiliser pour la protéger, la défendre jusqu'à ce qu'elle devienne forte afin de résister à toute forme de secousse ». Il est significatif que le ministre ait abordé, sous cet angle, la démocratie traduisant ainsi la préoccupation à la fois de la classe politique et de la société civile. Mais, M. Belkaïd qui nous a confié que « la contrepartie de la démocratie c'est aussi la discipline, la rigueur et le respect de la loi » nous a parlé du défi démocratique.

REVAF : *La nouvelle Constitution appelle certainement la mise à niveau de toutes les institutions. Qu'en sera-t-il pour les APC et APW ?*

Aboubaker Belkaïd : Le pays avait engagé des réformes dans le domaine économique dont certaines, à l'instar de l'autonomie des entreprises ou de la réorganisation du secteur agricole ont

commencé à se concrétiser depuis quelque temps déjà, celles relatives aux domaines institutionnels et aux libertés publiques ont été certes ébauchées, mais incontestablement le texte fondamental qu'est la Constitution est venu apporter un éclairage déterminant pour l'élaboration des codes communal de wilaya et électoral.

Les projets de codes communal et de wilaya tout en élargissant davantage la participation populaire à la gestion des affaires publiques se sont fixé comme objectifs une meilleure clarification des responsabilités des partenaires de la vie locale tant en ce qui concerne l'Etat que les collectivités élues.

Le choix des hommes est un paramètre tout aussi fondamental. L'implication des compétences et des responsabilités dicte au projet de loi électoral soumis à l'APN des principes :

– Le libre jeu des règles démocratiques avec la liberté des candidatures.

– La transparence dans le déroulement des scrutins, par l'instauration de règles permettant le contrôle démocratique des opérations électorales par les parties concernées et les organes juridictionnels.

– L'instauration davantage de rigueur dans la confection et la gestion des listes électorales.

– Le rétablissement du lien de responsabilité entre l'électeur et l'élu.

A ce titre, il y a introduction dans le projet de loi électorale de mesures relatives aux campagnes électorales et à leur financement.

A l'évidence et au même titre que le projet de loi électorale, les codes communal et de wilaya revêtent une importance capitale dans la démarche tendant à valoriser la vie locale et devraient constituer un instrument efficace d'implication et de mobilisation des citoyens à la base.

REVAF : De nouvelles règles du jeu vont s'installer avec l'émergence des associations à caractère politique. Comment cela pourrait-il se traduire aux plans de l'accès aux médias et de l'organisation des élections ?

A.B : Sans préjuger de ce qui sera adopté par l'Assemblée Populaire Nationale, quant à l'instrument légal en la matière, les dispositions de la Constitution permettent néanmoins d'affirmer la liberté qu'ont les associations politiques légalement constituées de présenter des candidats aux différentes constitutions électorales.

En effet, la Constitution consacre le pluralisme politique qui entraîne comme corollaire que la loi se doit de le garantir dans le respect des droits et règles constitutionnelles. A ce titre, l'accès aux médias publics, notamment la radio et la télévision, permettra précisément que s'exerce cette expression démocratique selon des modalités que détermineront les lois portant codes électoral et de l'information.

L'élargissement des candidatures permettra certainement et c'est là le vœu de toute démocratie que se dégagent des compétences nationales et locales soucieuses des intérêts de la nation.

La crédibilité du système devrait drainer, il faut l'espérer, les responsabilités qu'exige la gestion de l'intérêt général.

REVAF : Les missions et les moyens des institutions de base vont changer du point de vue de leur nature et de leur ampleur. Des changements sont attendus.

A.B : Il est vrai de soutenir que la décentralisation ne peut se contenter d'être affirmée mais doit surtout se concrétiser grâce à une dotation des moyens et une précision de ces missions.

Les codes actuels consacrent ce qu'on appelle « L'omnicompétence » de la collectivité locale c'est-à-dire que ses prérogatives, à quelques exceptions énumérées dans le code (notamment justice, impôts,...) s'étendent à l'intégralité des domaines de la vie courante.

Ce concept, il faut l'avouer, n'a pas, loin s'en faut assuré à la collectivité locale toute l'efficacité exigée, surtout lorsque cela ne s'est pas accompagné des moyens adéquats. Les nouveaux projets se proposent eux de préciser les domaines de compétence de la wilaya, de la commune, et de l'Etat à l'échelon local; et de rétablir le pouvoir réglementaire au bénéfice tant de la commune que de la wilaya.

Il se propose par ailleurs de mieux organiser la collectivité locale et de la doter de structures lui permettant de prendre en charge la permanence du service public. Ceci étant, il est souhaitable d'inviter la collectivité locale à élargir sa propre base économique par la libération de son initiative en matière de programmation économique.

Enfin un certain nombre de mesures à même de concourir à ces objectifs pourront être proposées à travers d'autres instruments légaux, c'est le cas notamment de la réflexion engagée en matière de réforme de la fiscalité locale pour permettre une meilleure répartition au profit de la collectivité locale du produit fiscal, c'est le cas de la réflexion engagée quant à l'adaptation des statuts des corps des collectivités locales.

REVAF : L'administration a eu sa part de critiques ces derniers mois. Est-ce l'épreuve de la société civile et des réformes ?

A.B : C'est toute la question des relations administration / administrés qui se trouve soulevée, ici, dans sa complexité et sa diversité.

Le développement engendre toujours un risque de bureaucratie dans les sociétés modernes. Et notre pays n'échappe pas à ce risque.

C'est ainsi que malgré tous les efforts accomplis, il reste entre l'administration et l'administré des aspects conflictuels et des incompréhensions.

Les reproches habituels qu'adresse le citoyen à l'appareil administratif portent principalement sur les lenteurs, l'accueil, l'insuffisance de communication et une certaine opacité.

Cette situation constitue d'ailleurs une préoccupation permanente des pouvoirs publics et de nombreuses actions ont été entreprises dans le but de réduire les aspects négatifs et d'améliorer les prestations servies aux citoyens.

Un sondage d'opinions réalisé avec les structures administratives spécialisées et par voie de presse et destiné à cerner l'appréciation que la citoyen porte sur son administration, a permis de révéler que l'administré est mieux reçu, que les circuits et les procédures sont moins compliqués et que les délais dans bien des cas sont plus courts.

Le comité national de suivi et de lutte contre la bureaucratie était parvenu au même constat. Mais, il reste, bien entendu, beaucoup à faire dans ce domaine.

L'action doit être poursuivie sous diverses formes à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'activité de l'administration.

D'ailleurs, l'administration avec la constitution du 23 février 1989, a de nouveaux motifs pour se réformer et s'adapter aux exigences d'une société en

évolution rapide - consolidation de l'Etat de droit, protection des droits et libertés des citoyens lui imposent une nouvelle manière d'agir et un effort de rénovation et de modernisation.

Face à la montée de besoins multiformes d'une société civile de plus en plus exigeante, l'administration doit inscrire son action dans une nouvelle dynamique et une nouvelle vision des institutions en mesure d'assurer, d'une manière plus concrète, la satisfaction des besoins des citoyens. Et ce, dans le cadre de la transparence, du dialogue et de la concertation, et par une organisation plus rigoureuse de la médiation.

Le processus pertinent de prise en charge des réformes constitutionnelles réside désormais dans une dynamique de la communication et de la participation.

Cette importante question entre naturellement dans le programme du gouvernement. Un plan d'action est en cours d'élaboration pour poursuivre le processus engagé et prendre en charge les implications de la Constitution dans ce domaine.

L'effet attendu est précisément d'améliorer la relation entre l'administration et le citoyen, de servir à celui-ci des prestations de qualité et de l'amener à contribuer à l'amélioration de ce service en organisant le recours et en renforçant le contrôle des décisions administratives.

En tout état de cause l'administration vise avant tout l'efficacité - pour s'acquitter de ses importantes missions, elle ne devrait pas craindre de se remettre en cause et doit se perfectionner sans cesse pour répondre aux aspirations des citoyens.

REVAF: Le mouvement associatif s'est rapidement développé. Un bilan social est-il déjà possible ?

A.B : Votre question appelle une série de précisions.

Les activités des associations créées dans le cadre de l'ordonnance du 3 décembre 1971, étaient circonscrites seulement à certains secteurs de la vie nationale alors que de nombreux créneaux dans l'infinie variété des activités humaines demeuraient inexplorés.

Cet instrument juridique a été remplacé par la loi du 21 juillet 1987, qui a supprimé les entraves de toutes sortes et assoupli les procédures. En favorisant la naissance d'associations par simple déclaration, cette loi peut être considérée comme ayant effectué le passage de la notion d'association au sens restrictif, vers un enrichissement de la vie sociale par l'émergence d'un mouvement associatif et participatif véritable.

Les effets induits ne se sont pas fait attendre. Le message, perçu positivement par les citoyens, s'est traduit dans de très courts délais par la création de nombreuses associations.

Le mouvement ne cesse d'ailleurs de s'amplifier et nous l'encourageons.

Vous me permettez de souligner ici que la vie associative est précisément un des critères de mesure de l'éveil, de responsabilité et de démocratie d'une société.

C'est ainsi que dans certains pays d'Europe un citoyen sur deux adhère et cotise à une association sinon à plusieurs - à titre

indicatif, le pourcentage est de 54 % en RFA, de 53 % en Grande-Bretagne, de 51 % en France et de 35 % environ en Italie.

Dans notre pays, un taux de 7 % à peine peut être avancé si l'on prend comme base de référence les onze mille associations en activité.

Cette situation, vous en convenez, doit nous inciter à un plus grand dynamisme dans ce domaine, car, il faut le souligner, l'association conçue comme école de démocratie et de civisme, doit jouer un rôle dans l'évolution de la société par l'utilisation des compétences disponibles et des réserves capitalisées, ainsi que dans la prise en charge des problèmes des citoyens, dans un cadre convivial, solidaire et responsable.

Comme vous pouvez le constater, le caractère d'utilité de toute association est indéfinissable. Il s'agit à ce niveau d'une différence de degré et non de nature — de même que le caractère opératoire des associations doit être relativisé. En dépit de leur relative jeunesse, certaines d'entre elles jouent un rôle non négligeable citons entre autres, les associations des donneurs de sang, du planning familial, des consommateurs, des somatisés, de lutte contre les accidents, de handicapés, d'enfance inadaptée, de parents d'élèves, d'aide à l'emploi, etc.

Face aux enjeux et défis présents et futurs, l'apport de chaque citoyen est indispensable pour l'édification de façon solidaire d'une Algérie moderne, prospère et équitable.

A cet effet, il est incontestable que le développement du mouvement associatif dans notre pays y contribuera grandement.

REVAF : Violence et agressivité gagnent du terrain. C'est un phénomène grave qui nous interpelle tous. Est-ce seulement dû aux problèmes sociaux ?

A.B : En fait le phénomène de violence que vous évoquez n'interpelle pas uniquement les institutions mais l'ensemble de la société. Par contre les formes de protestation de la société, qui était plus pacifique dans certains cas, prennent un caractère de violence : occupation de locaux, manifestations sur la voie publique, impatience exacerbée de gens exigeant la résolution immédiate des problèmes en passant tout de suite aux actes. C'est en effet le cas de certains comportements sociaux, attitudes négatives à l'égard du travail qui font que la grève est perçue comme un premier réflexe alors qu'elle est l'ultime recours. Comment faire face à cette situation tout en préservant les libertés ? D'abord il faut s'attaquer aux causes profondes ; car chaque fois qu'il y a des actions de ce genre elles sont soit le fait de jeunes qui çà et là dans les petites villes ou villages manifestent de manière agressive, leur mécontentement ou présentent tout aussi de manière agressive leurs revendications. Mais derrière tout ça, on trouve parfois des demandes légitimes, des demandes excessives parfois illégales ou inaccessibles et il semble qu'il faut d'abord procéder à l'analyse du phénomène, à rechercher ses origines et à prendre les mesures pour faire face de manière durable à cette situation. S'agissant des jeunes en particulier, je dois

signaler que c'est également un point qui est retenu au niveau du programme du gouvernement en œuvrant à la relance de l'économie, la création d'emplois et le développement d'activités multiples en faveur des jeunes parce que la vraie réponse se situe à ce niveau. La meilleure réponse c'est de s'attaquer aux causes des comportements violents, c'est-à-dire régénérer un tissu social déprimé grâce, notamment, à la relance économique qui assurera une reprise de la croissance de l'emploi. Il est impératif ainsi que l'a rappelé dans toutes ses interventions le chef de l'Etat, que toute la société se mobilise pour offrir des solutions aux problèmes de la jeunesse par le moyen de la formation, de l'emploi et l'insertion de ces jeunes dans la vie active. Malheureusement, cette solution ne peut pas être miraculeuse, elle ne se règle pas du jour au lendemain car, cela nécessite du travail, du temps, de la patience ; de même qu'il faut qu'on ait cette capacité de gérer l'impatience de notre jeunesse.

L'important, lorsque des populations dans tel ou tel endroit, manifestent de manière anormale leur mécontentement, serait d'abord de trouver la racine du mal. Lorsqu'une population dans un village parce qu'elle n'a pas eu d'électricité, se soulève de manière quelque peu violente, la première réponse c'est de voir s'il est possible d'accélérer le programme d'électrification ou bien de routes qui élimineraient l'isolement de tel ou tel village. Si la réponse peut être trouvée à ce niveau, il n'est pas toujours possible aussi de répondre immédiatement parce que tout ceci doit être programmé. Il faut donc pouvoir gérer l'impatience de ces populations en leur expliquant les problèmes auxquels le pays fait face. Mais si malgré tout, les phénomènes de violence persistent, nous ne devons pas accepter certains actes parce qu'ils sont dangereux pour notre société aujourd'hui, vingt-sept ans après l'Indépendance, et au moment où nous sommes en train d'aborder l'étape de la démocratisation qui doit offrir à toute la population la possibilité de s'exprimer d'une manière légale et démocratique. Ils sont d'abord dangereux dans la mesure où ils risquent de faire croire que la liberté s'est traduite par des actes négatifs d'agression à l'égard d'autrui ou à l'égard des biens privés et des biens publics ; ils sont dangereux parce qu'ils peuvent avoir une mauvaise influence sur d'autres catégories de la population, parce qu'ils sont contraires au bon sens, parce qu'ils sont contraires à l'intérêt général et à ce titre, nous devons bannir les actes de violence dans notre société. La violence ne doit pas être une forme d'expression ; nous avons d'autres moyens d'exprimer nos revendications et nos préoccupations. Ainsi, nous ne devons pas tolérer que des actes de violence se développent parce qu'ils constituent aussi un danger pour la démocratie. Je dois dire que la violence, ce n'est pas seulement les actes physiques c'est-à-dire manifester dans la rue ou casser ou s'attaquer à des individus, la violence, elle est aussi verbale, elle est également dans le discours qui peut être tenu, notamment dans certains lieux ; elle est aussi dans le fait qu'on développe dans l'esprit des gens l'intolérance et le refus de la différence, le

refus de la diversité, le refus de l'opinion d'autrui ; la violence c'est aussi quand on veut imposer aux autres sa façon de penser, leur niant le droit de penser de manière différente. Donc, la violence n'est pas simplement un acte physique apparent, elle est contenue aussi dans la façon de se comporter, dans les discours qui peuvent être tenus et je considère personnellement que l'intolérance est en fin de compte la pire des violences parce qu'elle a des effets pervers et durables, parce qu'elle atteint la mentalité et l'état d'esprit des gens.

REVAF : Il est peut être nécessaire que s'opère une véritable révolution des mentalités...

A.B : En effet, c'est le changement des mentalités qui conditionne en fait l'évolution de la société. Si les mentalités n'évoluent pas, nous risquons d'avoir une dichotomie entre ce qui se passe dans la tête des gens et les textes. Agissons donc dans le sens de la modification des mentalités et le changement des comportements. Si la société n'a pas la volonté de changer, comment provoquer chez elle ce déclic qui l'amènera à aller vers les changements, à accepter les réformes et à considérer que ces réformes sont indispensables pour qu'elle puisse progresser et résoudre tous ses problèmes et aller vers la réalisation de ses aspirations légitimes. Si on gagne la bataille au niveau des mentalités et des comportements le reste suivra.

REVAF : Regain d'agressivité et d'intolérance, comment l'Etat entend-il réagir ?

AB : Là aussi, il faut impérativement lutter contre l'intolérance et toute incitation à l'intolérance et par l'intolérance à la violence. Celle-ci peut se présenter aussi sous d'autres phénomènes non apparents ; ainsi la spéculation sur des produits est également une forme d'intolérance, comme l'absence de civisme d'ailleurs. Nous devons donc avoir une vision beaucoup plus large et combattre tous les maux sociaux qui nuisent à l'édification d'une société de progrès et de modernité. Il y a là un combat à mener à tous les niveaux et tous les citoyens doivent se sentir concernés.

Pour ce qui est des services de l'Etat qui sont chargés de lutter contre ces phénomènes, je profite de l'occasion pour dire que tout acte de violence, tout acte qui porte atteinte à l'ordre public, tout acte qui nuit à des citoyens, parce qu'il constitue une agression contre leurs droits, tout acte qui porte atteinte aux biens publics, aux biens d'autrui sera combattu avec toute l'énergie nécessaire et dans le cadre de la loi ; parce que la société ne peut progresser, ne peut se développer que dans le calme, la sérénité et la stabilité. Nous avons besoin de tout ça pour faire face aux défis qui nous assaillent, qui sont des défis démographique, économique, culturel, scientifique et technologique. La paix sociale est vitale pour qu'on puisse travailler et atteindre nos objectifs. Ceux qui veulent remettre en cause cette paix sociale et nuire à l'ordre public seront combattus avec la dernière énergie et dans le cadre de la loi.

*Propos recueillis par
Zahir GADOUCHE et Mohamed HAMDJ*